



**COMPTE RENDU
DU COMITE DIRECTEUR
DU VENDREDI 7 OCTOBRE 2022
Siège du Boxing Club Salonais**

Présents :

Caugant Arnaud	Président
David Ytier	Adjoint aux finances et à la vie associative
Comparetti Marie Dominique	Vice Présidente – La Foulée Salonaise
Sasso Nadège	Trésorière
Barbi Claude	Secrétaire Adjoint – Poker Salon 1842
Celestin Emilie	GR Club Salon/Grans
Bonillo Emilie	GR Club Salon/Grans
Escot Claire	Les Archers Salonais
Gely Sandrine	Gymnastique Volontaire
Gomis Annie	Gymnastique Volontaire
Haensler Hélène	Athlétic Club Salonais
Martino Cécile	Centre Equestre Salonais
Augnet Laurent	La Foulée Salonaise
Chapelain Didier	Salon Hockey Club
Coulomb Julien	MJC et Personnalité de sport
Contenzusas Benoit	Provence Sport Taekwondo
Del Rio François	Salon Cyclo sport
Gauneau Cyril	La Jeune Boule Salonaise
Guille Francis	Personnalité du sport
Jacques Pascal	Trésorier Adjoint – Salon Tennis de Table
Lorient Dominique	La Vaillante
Mihoubi Liesse	Boxing Club Salonais
Nuc Gérard	Personnalité de sport
Ortis Christophe	Boxing Training 13
Pages Francis	Retraite Sportive
Pasero Guy	Gymnastique Volontaire
Gross David	Rugby Club Salon XIII
Vasseur Remy	Salon Bel Air Foot
Said Chahbi	CAP Sport
Sapin Marc	CNS et Personnalité du sport
Sauze Raphael	PSB 13
Agius Christophe	Salarié OMS

Invités :

Frick Claude	Antenne de Aix - Salon de Provence - Téléthon
Lucas Sardella et Alexandre Chanéac	Le Colosse aux pieds d'Argile
Aletti Pierre	Service des sports

Excusé(e)s :

Belières Jean-Pierre	Adjoint au Maire délégué aux Sports - Vice Président
Colombo Gilbert	Club Omnisport Loisir et Culture
Cunin Claude	Club de Tir Salonais
Jacquin Carole	Badminton Salonais
Peyro Christine	Salon Handball Club Provence
Chazeau Laïneur-Lothaire	Secrétaire - Echiquier Nostradamus
Noe Frederic	GERCSM
Mengome Eric	Arts et Expression
Sylvain Pagani	Personnalité du sport
Porchon Mickael	Team Line FPV13

Arnaud ouvre la séance à 18h30, remercie les nombreux représentants de clubs présents et donne la parole à Alexandre et Lucas qui interviennent pour présenter l'Association « Le colosse aux pieds d'argile »

Intervention de Lucas et Alexandre de l'association «Le colosse aux pieds d'argile »

Lucas et Alexandre présentent l'historique de l'association nationale dont ils s'occupent au niveau régional.

Ils précisent que celle-ci gère les problèmes liés à la pédophilie dans les associations sportives.

Leur domaine d'intervention concerne les atteintes sur les enfants mais met également en garde les éducateurs sur les risques encourus mais aussi les dirigeants sur l'attitude à mener sur cette thématique.

Gérard Nuc, ancien dirigeant du Sporting Club Salonais fait part de sa difficulté à gérer une situation où une maman reprochait à un éducateur d'avoir mal géré une situation avec son fils lorsqu'il était président de son association.

Benoit indique qu'il a suivi la formation du Colosse aux pieds d'argile et que celle-ci lui donné les outils pour gérer ce type de situation.

Lucas informe l'assemblée qu'un tournoi de rugby réunissant des équipes de jeunes de plusieurs villes aura lieu le 4 mars 2023 que cet événement sera l'occasion de sensibiliser les jeunes participants à cette thématique en adaptant les messages aux âges des joueurs..

Dans le même temps que ce tournoi, il propose de mettre en place une formation où chaque club de la ville pourrait faire participer un représentant pour relayer ensuite le message dans son association.

Arnaud indique que cette formation pourrait être gérée par l'OMS.

Emilie demande s'il est nécessaire d'être éducateur pour suivre cette formation.

Arnaud lui indique que tout représentant de club (Bénévole, membre du bureau ou du comité directeur, éducateur..) pourra y assister.

De la documentation sur « Le colosse au pied d'argile » est jointe en annexe au présent compte rendu »

Coordonnées de Lucas :

Téléphone : 06 26 44 92 55

Email : Lucassardella12@gmail.com

Intervention de Pierre Aletti – Service des sports

Pierre rappelle qu'il est présent au sein du service des sports depuis 35 ans en qualité d'intervenant dans les écoles (ETAPS).

Il informe les responsables de clubs présents qu'il remplace Céline Dalichoux pour une partie de ses fonctions.

Son rôle sera de mettre en avant les grandes manifestations sportives organisées par la ville ou les clubs sur le territoire salonais.

Il précise qu'il ne gèrera que cette partie du travail effectué par Céline et non les missions administratives dont elle avait la charge.

Toutefois il accompagnera les clubs dans la rédaction des Fiches Techniques.

Il résume son rôle ainsi :

- le portage des gros projets venant de l'extérieur (Tour méditerranéen de cyclisme, tournoi Maurice Revello de football, championnats de France....)
- l'aide aux clubs dans le montage de leurs manifestations (FT, communication, choix des dates...)

Il se fixe pour objectif d'obtenir systématiquement l'information des projets de manifestations envisagées par les clubs (Hors matches de championnat) pour éviter plusieurs événements le même jour.

Il précise qu'une réunion a déjà été mise en place avec l'OMS pour échanger sur les projets et insiste sur la nécessité de bénéficier le plus tôt possible des projets des dirigeants de clubs.

Arnaud demande à Pierre d'aider les clubs à naviguer sur les différents services municipaux lors de la constitution de la FT.

Pierre lui confirme que cette mission fait partie de sa feuille de route.

François demande à Pierre s'il pourra bénéficier de son aide lors de la mise en place d'une course cycliste.

Pierre répond positivement (dans la limite de ses prérogatives) à cette question.

Christophe demande à Pierre si une fois les dates validées ce dernier s'occupera de réserver les infrastructures sportives avec ses collègues du service des sports.

Là encore la réponse de Pierre est affirmative, en liaison avec les responsables de la programmation des infrastructures au service des sports.

Said demande à Pierre qui décide du niveau d'accompagnement des clubs et à qui il faut s'adresser en cas de non satisfaction du niveau de retour.

Pierre conseille à Said de s'orienter alors vers le Directeur des Sports

Coordonnées de Pierre :

Téléphone : 07 60 12 40 73

Email : p.aletti@salon-de-provence.org

Arnaud remercie Pierre d'être venu se présenter aux clubs, se félicite de cette nouvelle organisation et donne la parole à Claude Frick responsable du Téléthon sur la zone Aix – Salon de Provence

Intervention de Claude Frick – Téléthon

M Frick rappelle l'historique du Téléthon, ses missions et indique que suite à la pandémie et l'arrêt de l'équipe locale (Valérie, Raymond et Marc), dont il met en avant les résultats, plus aucune action d'importance ne s'est faite sur Salon de Provence.

Il précise que lorsque la structure salonaise existait cette dernière menait de nombreux projets (Lotos, vente de plantes...) mais récoltait également les fonds provenant des différentes associations sportives qu'elle transmettait ensuite à l'antenne régionale

Il précise que dorénavant chaque club souhaitant mener une action devra signer un contrat d'engagement individuel avec l'antenne d'Aix Salon.

Il précise que cette antenne peut prêter des banderoles et que les clubs peuvent acheter des gadgets pour les revendre (Cf. site agir.telethon.fr).

Claude indique que le Téléthon 2022 se déroulera les 2 et 3 décembre mais que les actions peuvent être menées entre septembre 2022 et fin janvier 2023.

Arnaud résume les propos en indiquant que chaque club peut bâtir son événement en utilisant les moyens proposés par l'antenne Aix – Salon de Provence

Pierre demande pourquoi l'OMS n'est pas l'interlocuteur unique du Téléthon.

Arnaud lui précise cette mission ne fait pas partie de l'objet de l'association OMS qui toutefois est disposée à faire le relais en matière d'information et à relayer les initiatives de chacun.

Marc rappelle que Salon de Provence a toujours été une place forte du Téléthon régional, réalisant des collectes supérieures à des villes bien plus grandes comme Aix.

Il rappelle que ce sont 520 000 € qui ont été récoltés durant la vie de Salon Téléthon.

Arnaud le remercie pour cette performance, précise que le contrat type sera annexé au présent compte rendu et passe la parole à David Ytier pour que ce dernier intervienne pour évoquer l'avenir des subventions allouées aux clubs salonnais.

Coordonnées de Claude :

Téléphone : 06 16 04 27 32

Email : cfrick@afm-telethon.fr

Intervention de David Ytier – Adjoint aux finances et à la vie associative de la Ville de Salon de Provence

David remercie l'OMS de le convier à cette réunion et se félicite la densité des participants.

En introduction de ses propos il rappelle les objectifs de sa délégation dans le contexte économique général : n'augmenter ni les impôts ni la dette de la ville dont il a la responsabilité des finances.

Il souligne que cette période particulière est aussi l'occasion d'ouvrir les yeux sur des dépenses qu'il est opportun de réduire et cite le musée de l'Emperi dont la fréquentation est marginale en hiver alors les frais fixes restent les mêmes ou de la piscine des Canourgues où le bassin extérieur près de trois fois plus important que celui de l'intérieur (800m³ pour le bassin extérieur au lieu de 250 m³ pour celui intérieur) doit être d'avantage chauffé.

Dans ce contexte, et après avoir répondu à Marc sur l'impossibilité légale de remplir les bassins vidés tant que l'arrêté sécheresse persiste, il précise que cette explosion des coûts de l'énergie oblige la ville à resserrer brutalement l'ensemble de ses dépenses.

Pour 2023, l'objectif fixé par la préparation budgétaire est de passer de 3 100 000 à 2 700 000 d'euros de subventions pour l'ensemble des associations salonnaises, tous secteurs d'activités confondus, fonctionnement et projets inclus.

Pour atteindre de façon solidaire cet objectif et éviter ce qui s'était passé en 2014 (rabotage généralisé de 10%) il demande aux associations en capacité d'autofinancer leurs projets de ne pas recourir à une demande de subvention. A celles qui le jugeront possible de baisser leur demande de subvention de fonctionnement. Certaines l'ont déjà fait savoir à la ville et David Ytier les remercie pour ce geste apprécié.

S'il précise qu'il restera à l'écoute des clubs en pleine expansion sportive pour répondre à des situations exceptionnelles il informe les responsables de clubs qu'ils ne doivent donc pas s'attendre à des augmentations de subventions de fonctionnement, sans quoi la diminution de l'enveloppe globale serait d'autant plus compliquée à tenir.

Il indique que le process reste le même avec une transmission des dossiers à la MVA.

Il ajoute que quelques modifications ont été effectuées sur la forme du dossier, en lien avec l'OMS pour l'additif des associations sportives.

Il insiste sur la disparition des traditionnels acomptes qui obligeront désormais les clubs à déposer rigoureusement leurs demandes dans les temps (Date limite 5/12 cette année) pour que leurs dossiers soient étudiés par les équipes du service des associations, de Guy Schoenzy et de l'OMS avant les fêtes de fin d'année pour un vote au premier conseil municipal de l'année 2023 et un paiement rapide dans le courant du premier trimestre 2023.

Les dossiers déposés après la date limite seront étudiés après le vote de l'ensemble des subventions, ce qui fait risquer aux clubs retardataires une analyse au regard d'une enveloppe de subventions générale déjà largement consommée.

Il alerte les trésoriers de clubs sur le fait que cela implique une organisation différente de la trésorerie de chacun, car il n'y aura donc plus de versements de fonctionnement entre janvier 2023 et janvier 2024 (alors qu'avant il n'y avait que 8 mois entre le versement de la subvention de l'année N et l'éventuel acompte de N+1).

David termine sur ce sujet en précisant que des vérifications seront à nouveau effectuées par l'équipe de l'OMS sur les dossiers et précisant que les corrections apportées l'an passé avaient principalement été au bénéfice des clubs.

Il ajoute enfin que des ajustements seront effectués en 2023 au niveau des mises à disposition (MAD), locaux et personnel avec un triple objectif :

- se mettre en conformité avec la législation qui oblige à faire payer le coût de ces MAD par les clubs puis de les rembourser via un complément de subvention spécifique
- de valoriser ses MAD pour que les clubs prennent en considération l'aide apportée par la ville sur des postes spécifiques (Exemple : le chauffage des sièges)
- de favoriser l'équité entre clubs car certains bénéficient d'une subvention de fonctionnement équivalente, mais l'ajout de MAD déséquilibre la comparaison or c'est une aide non négligeable de la ville aux clubs concernés

Il va de soit que la valorisation de ces MAD et le versement des subventions y correspondant pourra faire passer à certaines associations le seuil des 153 000 € de subventions nécessitant l'intervention d'un Commissaire aux Comptes. Ces cas précis seront étudiés pour trouver des solutions justes pour les clubs concernés.

Il ajoute que la mise à disposition de certaines grosses infrastructures municipales comme l'espace Charles Trenet pourra être également valorisé. La ville va mener une réflexion sérieuse sur la tarification des espaces, notamment ceux utilisés à des fins commerciales ou lucratives. Les équipements sportifs ne sont pas concernés par cette réflexion dès lors qu'ils ne sont mis à disposition que pour des associations non lucratives et des manifestations non commerciales.

Enfin, David Ytier évoque en toute transparence aux clubs présents une vigilance pour les années à venir. Une dépendance trop élevée à la subvention l'aide municipale (+ de 80% des recettes du club notamment) sera considérée comme l'indicateur d'une fragilité financière. Une réflexion sur l'équilibre économique des clubs doit être porté lorsque c'est le cas, car à l'avenir cela pourra être regardé pour le calcul des subventions afin de forcer l'association à chercher d'autres sources de financement.

Benoit demande à David ce qu'il en est, dans le contexte actuel de crise, des investissements sur les équipements sportifs.

David explique que les deux variables d'ajustement pour le bouclage d'un budget tenant les objectifs initiaux de la municipalité sont les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Dans le contexte actuel il indique donc que les investissements vont être freinés, au moins fortement en 2023 (la ville révisera ses projections pour les années suivantes en fonction de l'évolution très rapide du contexte économique). De plus, les partenaires départementaux et régionaux étant eux mêmes confrontés à l'explosion des coûts de l'énergie ne pourront pas autant financier les projets d'investissement de la ville que ce qu'ils l'ont fait ces dernières années.

Il cite l'exemple du CFA et confirme que les investissements sportifs ne devraient pas déroger à la règle, indiquant qu'il y aura des arbitrages à effectuer et que ceux-ci le seront en priorité en faveur des investissements permettant de réaliser des économies d'énergie.

Said demande à David s'il reste des opportunités au niveau des aides européennes

L'adjoint aux finances lui répond qu'il reste des opportunités et que la ville va tenter d'exploiter la moindre piste au niveau européen ou autre. Toutefois, la ville est preneuse de pistes à étudier car parfois les techniciens et élus de la Ville ne sont pas au courant de tous les dispositifs existants dans chaque domaine sportif.

Arnaud remercie David pour son intervention claire et franche.

Il ajoute que par manque de temps que le projet d'achat du barnum que devait présenter Christophe sera transmis en annexe du présent compte rendu.

Ce dernier indique à l'assemblée que le record de vente 2021 de brioches au profit des Papillons Blancs a déjà été battu et que le Provence Sport Taekwondo remporte le challenge brioches 2022.

Arnaud félicite les clubs pour leur participation à la belle action des brioches, remercie les responsables de clubs pour leur présence et les invite à partager le superbe apéritif dînatoire offert par la Boxing Clubs Salonais et clôture le Comité Directeur du 7 octobre à 20h00

Claude Barbi
Secrétaire adjoint

Arnaud CAUGANT
Président